

blir des missions dans tous les pays; nous espérons y parvenir graduellement mais, pendant la guerre, des gens qui à titre de membres d'une mission auraient habilement représenté le Canada, n'étaient pas disponibles; ils combattaient outre-mer, et nous avons attendu la fin de la guerre, espérant trouver parmi ces militaires qui avaient servi à l'étranger de bons candidats à notre corps diplomatique. Le Gouvernement vise à compter des représentants dans tous les pays importants, mais cela ne peut s'accomplir rapidement, et nous devons nous laisser guider par les circonstances. L'honorable député a parlé de l'Inde. Depuis quelque temps, nous cherchons à y nommer un haut commissaire; à mon sens, il importe d'y compter un tel représentant mais l'honorable député conviendra qu'il vaut mieux retarder la nomination jusqu'à ce que le sujet le plus approprié soit disponible.

C'est une anomalie d'avoir un plus grand nombre de représentants dans certains pays que dans d'autres, mais plusieurs délégués ont été nommés pour des raisons spéciales dont il fallait tenir compte à une époque quelconque. Dans les pays où nous avons une mission diplomatique, les commissaires de commerce sont désignés attachés de commerce. Si l'honorable député m'interroge au sujet d'une délégation en particulier, j'essaierai de lui donner l'explication voulue. Le ministère des Affaires extérieures a eu beaucoup de peine à résoudre le problème de la représentation parce qu'il lui a été presque impossible, pendant la guerre, d'obtenir un nombre suffisant de candidats acceptables. L'honorable député conviendra peut-être qu'il serait bon de renvoyer la discussion de cette question au comité des affaires extérieures qui l'examinera probablement plus à fond qu'on ne peut le faire en Chambre.

M. MACDONNELL: Je n'insiste pas là-dessus, mais je tiens à poser une question de plus. Le cas de la France, par exemple, soulève le problème de l'importance de notre représentation diplomatique au regard de notre représentation commerciale. Je note les observations du premier ministre au sujet des secrétaires de commerce. En France, si j'ai bien compris, un seul de nos douze représentants est affecté à nos relations commerciales; je note en outre que nous comptons deux journalistes. Le premier ministre peut-il me dire quel est l'objet de notre représentation en un pays comme la France? A quoi tendons-nous lorsque nous déterminons le nombre de représentants de commerce qu'il faut nommer en comparaison des diplomates désignés? Je conçois qu'il était impossible de donner une vue d'ensemble, mais le

[Le très hon. Mackenzie King.]

premier ministre peut-il nous indiquer sommairement à quoi nous visons en chaque domaine car, en ce moment, le domaine du commerce ne me semble pas suffisamment représenté.

Le très hon MACKENZIE KING: L'honorable député sait que le commerce entre la France et le Canada n'a pas encore repris son cours normal. A mesure que les affaires prendront plus d'ampleur, nous augmenterons la représentation dans le domaine du commerce et lui donnerons plus d'importance qu'elle n'en a en ce moment.

M. JAUQUES: A titre de membre du comité des affaires extérieures, je désire faire quelques observations. En premier lieu, cependant, je souhaite la bienvenue au premier ministre qui revient d'un long voyage. Nous ne l'avons pas souvent vu à la Chambre au cours de la présente session. J'espère qu'il assistera plus régulièrement aux délibérations de la prochaine session et que les crédits des Affaires extérieures seront présentés avant le dernier jour.

Je vais dire quelques mots sur un pays dont on parle beaucoup de nos jours mais, comme la question est assez épineuse, je suivrai mes notes de près. La question de la Palestine est discutée un peu partout, non seulement dans les journaux, mais à des banquets publics et à des assemblées organisées. Je ne cherche à défendre ni les Arabes ni les Juifs, mais le public semble n'entendre que les arguments sionistes et pas le point de vue arabe. Je le répète, je ne plaide la cause ni d'un groupe ni de l'autre, mais désire simplement établir la vérité car, de même que la vérité et la liberté sont indivisibles, la fidélité mutuelle à la parole donnée est le fondement de l'amitié, soit entre les particuliers soit entre les nations. Une fois la confiance perdue ou même ébranlée, l'amitié se transforme en défiance et en haine. Les sionistes se fondent non pas sur des faits historiques, mais bien sur leur supériorité de race, de culture et de commerce. Ces prétentions dans l'intérêt d'une race privilégiée sont appuyées surtout par des partisans de la gauche et de l'internationalisme, ceux-là même qui dénoncent le racisme et la nationalisme. Ils se posent particulièrement en conciliateurs universels mais, devant les émeutes accompagnées de perte de vie qui font rage en Palestine, ils font tout leur possible pour nuire à la Grande-Bretagne qui tente de maintenir la paix en exhortant Juifs et Arabes à se montrer tolérants. Au début de la session, j'ai reçu une brochure émise par le comité Canada-Palestine. J'ai écrit à son directeur pour obtenir de plus amples renseignements et j'ai